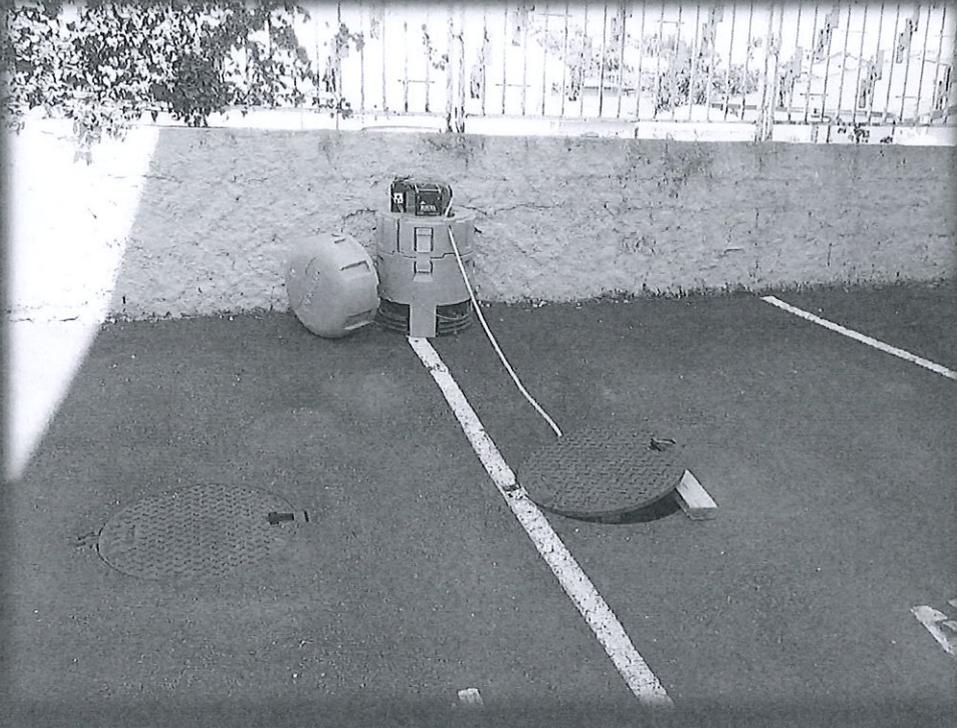


PROVINCE SUD	ARRIVÉ LE :	27 AVR. 2018								
direction	N°	12209-2018/2								
de	Dir	CS	CS	CS	CS	CS	CS	CS	CS	CS
l'environnement	Conseil	Code	Projets	Com.	SGM	SICIE	SCBT	PPRB	PZF	
	Scient.	Ext.	Transv.							
AFFECTÉ										
OPIE										
OBSERVATIONS	VM - 7/05 BICPE 9/05 PL									



BILAN 24H 2016

STATION D'EPURATION

RESIDENCE LE KARENGA

STATION DE TYPE MINIFLO

Mesures réalisées du 5 au 6 juillet 2016

RESUME

Station Le Karenga, Miniflo

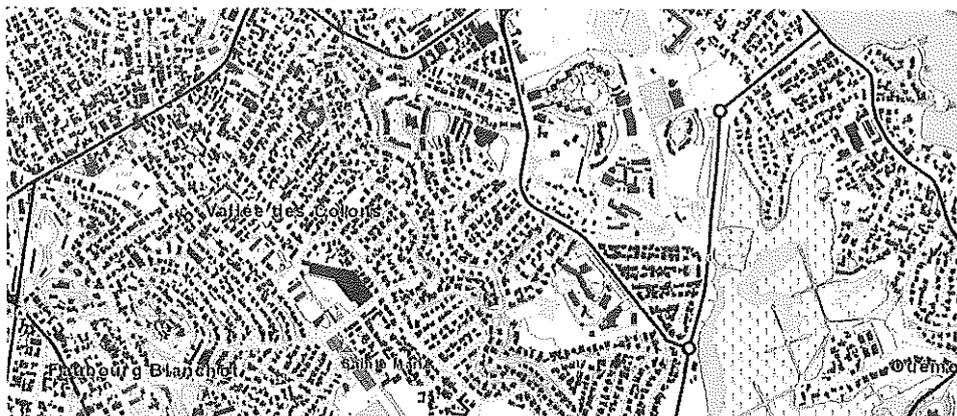
102 EH

Analyses

Conforme

I. PRESENTATION DE LA STATION

a) LOCALISATION



b) CARACTERISTIQUES THEORIQUES

Les eaux usées transitant dans la station sont uniquement des eaux vannes et des eaux ménagères, le réseau de la résidence Le Karenga étant un réseau séparatif.

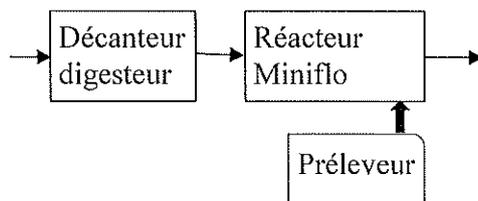
DONNEES NOMINALES

Nombre d'EH	102 Eh
Volume journalier théorique (150L/EH/j)	15,3 m ³ /j
DBO5 journalière (60 g/EH/j)	6,12 kg/j
DCO journalière (120g/Eh/j)	12,24 kg/j
MES journalier (90 g/Eh/j)	9,18 kg/j

La déclaration a fait l'objet du Récépissé n° 6034-2-2889/DENV/BEI/lcc du 5 juillet 2007

c) FILIERE DE TRAITEMENT ET EQUIPEMENTS

La station d'épuration est un système d'assainissement collectif de type Miniflo



II. RESULTATS DU BILAN

a) MESURE DE DEBIT

La station ne dispose ni d'un canal débitmétrique ni d'un poste de relevage pour réaliser une mesure de débit. De très faibles précipitations ont été enregistrées le jour du bilan (voir annexe 2).

b) ANALYSES

Les prélèvements ont été effectués du 5 au 6 juillet 2016. Un préleveur a été installé en sortie de station afin de réaliser un échantillon moyen sur 24h.

Les résultats de cette campagne sont présentés dans le tableau ci-dessous. Le rapport d'analyse est joint en annexe 3.

Analyses	Sortie	Normes de rejet*	Conformité Step**
DBO5 mg/L	10	25	C
DCO mg/L	61	120	C
MES mg/L	21	35	C
pH	7,25	Entre 6 et 8,5	C

*Selon la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009, cf. annexe 1

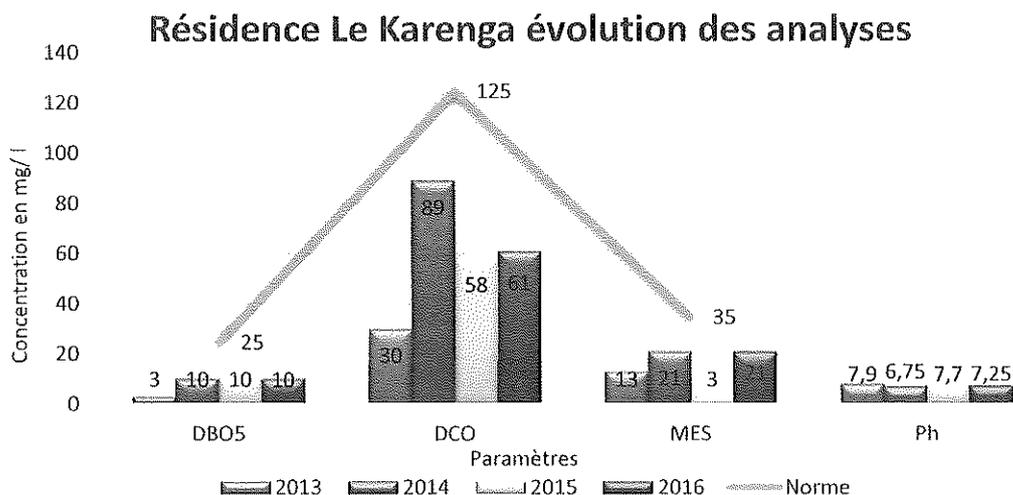
**C = conforme

NC = non conforme

NA = non applicable

Les résultats sont conformes à la réglementation.

III. EVOLUTION DES BILANS 24H



On observe que cette station présente des résultats conformes depuis plusieurs années.

IV. CONCLUSIONS

L'ensemble des paramètres mesurés en sortie sont **conformes** à la délibération.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Normes de rejet et délibérations provinciales

Niveau de rejet des stations d'épuration

Délibération n°205-97/BAPS du 20 juin 1997		
STEP entre 50 et 500 EH		
	Filière biologique	Filière physico-chimique ⁽¹⁾
pH	entre 5,5 et 8,5	
Température	≤ 30°C	
DBO ₅	soit ≤ 35 mg/l ou rendement ≥ 60%	rendement ≥ 30%
DCO	soit rendement ≥ 60%	
MES		rendement ≥ 50%

⁽¹⁾ s'il est justifié de l'innocuité du rejet pour le milieu récepteur

Délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009			
STEP entre 50 et 500 EH			
	Filière biologique	Lagunage	Filière physico-chimique ⁽¹⁾
pH	entre 6 et 8,5		
Température	≤ 30°C		
DBO ₅	≤ 25 mg/l		rendement ≥ 35%
DCO	≤ 125 mg/l	rendement ≥ 60%	rendement ≥ 60%
MES	≤ 35 mg/l	≤ 150 mg/l	rendement ≥ 60%

⁽¹⁾ s'il est justifié de l'innocuité du rejet pour le milieu récepteur

Arrêté du 22 juin 2007 - France			
	STEP entre 20 et 2 000 EH		STEP > 2 000 EH
	Toutes les STEP	Lagunage	Toutes les STEP
pH			entre 6 et 8,5
Température			≤ 25°C
DBO ₅	≤ 35 mg/l ou rendement ≥ 60%		≤ 25 mg/l ou rendement ≥ 70% ⁽²⁾
DCO	rendement ≥ 60%	rendement ≥ 60%	≤ 125 mg/l ou rendement ≥ 75%
MES	rendement ≥ 50%		≤ 35 mg/l ⁽³⁾ ou rendement ≥ 90%
NGL			≤ 15 mg/l ou rendement ≥ 70% ⁽⁴⁾⁽⁵⁾
PT			≤ 2 mg/l ou rendement ≥ 80% ⁽⁴⁾⁽⁶⁾

⁽²⁾ 80% si STEP > 10 000 EH

⁽³⁾ 150 mg/l en cas de lagunage

⁽⁴⁾ STEP > 10 000 EH situées en zone sensible

⁽⁵⁾ ≤ 10 mg/l ou rendement ≥ 70% si STEP > 100 000 EH

⁽⁶⁾ ≤ 1 mg/l ou rendement ≥ 80% si STEP > 100 000 EH

ANNEXE 2 : Pluviométrie



METEO FRANCE

Toujours un temps d'avance

SUIVI METEOROLOGIQUE QUOTIDIEN GENERALISTE

Données météorologiques quotidiennes

Juillet 2016

NOUMEA (988)

Indicatif : 98818001, alt : 70 m., lat : 22°16'30"S, lon : 166°27'06"E

Date	RR
Période	05-05
Unité	mm et 1/10
ven. 1	.
sam. 2	.
dim. 3	.
lun. 4	.
mar. 5	0.2
mer. 6	.
jeu. 7	.
ven. 8	0.6
sam. 9	0.4
dim. 10	.
lun. 11	0.2
mar. 12	.
mer. 13	.
jeu. 14	.
ven. 15	0.2
sam. 16	2.6
dim. 17	.
lun. 18	1.6
mar. 19	.
mer. 20	.
jeu. 21	.
ven. 22	.
sam. 23	.
dim. 24	.
lun. 25	.
mar. 26	.
mer. 27	.
jeu. 28	.
ven. 29	8.4
sam. 30	8.2
dim. 31	3.0
Décade 1	1.2
Décade 2	4.6
Décade 3	19.6
Mois	25.4

- : donnée manquante ; lorsqu'un paramètre n'est pas mesuré il n'y a pas de valeur associée (colonne ou case vide)
 . : donnée égale à 0 tr. : traces pour les précipitations ; *en italique* : donnée estimée
 Heures indiquées en heure fuseau.

Page 1/2

N.B. : La vente, redistribution ou rediffusion des informations reçues, en l'état ou sous forme de produits dérivés, est strictement interdite sans l'accord de METEO-FRANCE

Edité le : 14/08/2016

Direction Inter Régionale de Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna
 5 rue Vincent Auriol BP 151 - 98845 NOUMEA CEDEX

Tél. : (00)(687) 27.93.14 - Fax : (00)(687) 27.93.27 - Email : contact.nouvelle-caledonie@meteo.fr

ANNEXE 3 : Rapport d'analyses



Rapport d'analyse 2016/07/R0360

BC n°
Aff n° bilan 24h
Devic n°

EPUREAU
Epureau
20, bis rue Descartes
382098846 Nouméa Cedex
Tel : 28 17 27
epureau@epureau.no

Echantillon : 2016/07/E0051
Lieu de prélèvement: Résidence KARENKA
Date de début d'analyse : 08/07/2016
Nature de l'échantillon : Eau usée
Référence Client : Sortie STEP
Température à réception : 12.1°C

Date de prélèvement : du 05-06/07/2016 08h45
Date de réception : 08/07/2016 10h40
Date de fin d'analyse : 12/07/2016
Préleveur : Eugénie
Fournisseur : labeau

Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Eaux usées normes caennaises selon la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009	Limite de quantification
Paramètres indésirables					
Matières en suspension (MES)	NF EN 872	21	mg/L	35	2
Demande biochimique en oxygène (DBO5)	NF EN 1899-2	10	mg O2/L	25	2
Demande chimique en oxygène (DCO)	ISO 15705:2002	61	mg/L	125	3
Paramètre physico chimique					
Température de mesure du pH	NF T90-008	24.2	°C		0,1
pH	NF T90-008	7.25	Unités pH	6-8.5	0,1

Remarques/Commentaires :

- (1) Les résultats se rapportent uniquement à cet échantillon.
- (2) Pour discuter de ces résultats, il est recommandé de consulter le manuel de l'utilisateur associé au résultat.
- (3) Les résultats présentés du jour « t » sont exprimés aux limites de quantification, NC à moins que contraire.
- (4) Toutes les informations relatives aux analyses sont disponibles au laboratoire sur demande (premier/secondaire...)
- (5) Les limites de quantification indiquées s'appliquent aux capacités opérationnelles de nos procédés et sont à ce titre qu'une valeur indicative. Des limites de ces unités sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- (6) Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibres de verre sans fibre. Leur surface nominale est comprise entre 50 g/m² et 100 g/m².

Nouméa le 13/07/2016
Isabelle GALY
Responsable de laboratoire

